14.3.6 Éléments de confort et équipement des ménages

Données du recensement. Les recensements décennaux, qui font l'inventaire de divers éléments de confort et d'équipement des ménages, permettent de mesurer la progression du niveau de vie et fournissent des données à la recherche concernant le marché. Le recensement de 1971 couvrait entre autres les installations sanitaires et de plomberie, le système de chauffage et le combustible, ainsi que des accessoires tels que réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, sécheuses et téléviseurs. Les données concernant le premier groupe d'éléments, c'est-à-dire la proportion des logements pourvus de l'eau courante, d'une baignoire et d'une toilette, sont ventilés par province au tableau 14.10. Des données plus récentes sur d'autres éléments sont établies à partir de sondages annuels (voir ci-dessous).

La tendance à la hausse des dernières décennies s'est poursuivie entre 1961 et 1971; en effet, il s'est encore produit une augmentation marquée du nombre des logements pourvus d'installations sanitaires et de plomberie. La proportion des logements pourvus de l'eau courante est passée de 89.1% en 1961 à 96.1% en 1971. Parallèlement, la proportion des ménages ayant l'usage exclusif d'une baignoire ou d'une douche est montée de 77.1% à 90.8% et celle des ménages ayant l'usage exclusif d'une toilette avec chasse d'eau, de 79.0% à 93.1%.

Près de neuf logements canadiens sur 10 étaient pourvus de ces éléments de confort en 1971; dans les localités rurales cependant, les proportions étaient beaucoup moins élevées que les pourcentages pour l'ensemble du Canada. Comme l'indique le tableau 14.10, dans les régions rurales des provinces des Prairies, par exemple, un logement sur trois n'avait pas encore l'eau courante ni de baignoire ou de douche, et près d'un logement sur deux n'avait pas de toilette avec chasse d'eau. Des proportions analogues se retrouvent dans les localités rurales de Terre-Neuve, et au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest seulement un logement sur trois possède ces installations.

Estimations annuelles. Le tableau 14.11 présente certaines statistiques sommaires tirées du dernier d'une série de sondages annuels effectués par Statistique Canada. L'enquête a été faite en même temps que celle sur la population active d'avril 1973 et environ 30,000 ménages, choisis par échantillonnage aréolaire, ont été retenus. Contrairement aux recensements décennaux, le sondage ne peut pas procurer de données pour les petites régions et localités, mais bon nombre des renseignements qui figurent au tableau 14.11 pour le Canada sont également disponibles par province et par région métropolitaine. De plus, une enquête annuelle peut couvrir une gamme beaucoup plus vaste d'éléments de confort et d'équipement des ménages qu'un recensement général.

D'après le tableau 14.11 pour la seconde année consécutive le nombre de télécouleurs et de récepteurs FM chez les ménages canadiens a augmenté plus que tout autre article d'équipement ménager. Entre mai 1972 et avril 1973, le pourcentage des ménages ayant un télécouleur est passé de 24.2% à 33.2%, tandis que celui des ménages ayant un téléviseur noir et blanc est tombé de 83.8% à 79.2%. Pendant la même période, le nombre des ménages ayant un récepteur FM a augmenté de 4.8% pour atteindre 67.2%.

En 1973, on a recueilli pour la première fois des données sur l'incidence des résidences secondaires, déclarées par 7.2% seulement des ménages. A l'autre extrémité de l'échelle, plusieurs éléments d'équipement semblent se retrouver aujourd'hui dans la presque totalité des ménages canadiens: réfrigérateurs électriques (98.6%), téléphones (95.0%), radios (97.7%) et téléviseurs (96.0%).

14.4 Construction

14.4.1 Valeur des travaux de construction

La statistique de la construction représente la valeur estimative de tous les travaux de construction et de réparation exécutés par les entrepreneurs, le personnel des services publics, les industries manufacturières, les sociétés minières et forestières ainsi que par les ministères et organismes publics, les particuliers qui construisent leur propre maison et les autres personnes ou entreprises dont l'activité principale n'est pas la construction. Le tableau 14.12 donne la valeur des travaux de construction neuve et de réparation et le tableau 14.13 indique la valeur des travaux exécutés par des entrepreneurs et d'autres personnes au cours de la période 1969-71, les dépenses préliminaires pour 1972 et les prévisions pour 1973. Le tableau 14.14 donne une